

ATTESTATION SUR L'HONNEUR CONFIRMANT L'ABSENCE DE SUCCESSION

Nous, soussignés

Lien de parenté avec le (la) défunt(e)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

de Monsieur – Madame * dont le décès est survenu le/...../ 20....., attestons sur l'honneur que l'actif de la succession ne nécessite pas de dépôt d'une déclaration auprès d'un office notarial.

Nous avons pris connaissance des dispositions de l'article Lp. 360 du code des impôts de Nouvelle-Calédonie indiquant que sont dispensées de l'obligation déclarative :

« 1° en l'absence de droits ou de biens immobiliers, les ayants cause en ligne directe le conjoint survivant et le partenaire lié par un pacte civil de solidarité lorsque l'actif brut successoral est inférieur à 1.000.000 F; 2° les personnes autres que celles mentionnées au 1° lorsque l'actif brut successoral est inférieur à 300.000F. »

De ce fait, nous demandons le remboursement des cotisations et/ou des prestations du défunt sur le compte bancaire – postal – épargne* suivant :

(* : entourer la mention exacte)

.....

(relevé d'identité obligatoire)

appartenant à M.

Nous nous portons forts pour les autres héritiers.

Signature obligatoire de tous les déclarants

Dans le cadre de la souscription, de la gestion et du suivi du présent contrat collectif, la mutuelle collecte des données à caractère personnel. L'adhérent est invité à consulter la notice d'information, qui lui donnera de plus amples informations relatives à la protection de ses données, aux traitements effectués et aux droits qu'il estime utile d'exercer, conformément à la réglementation en vigueur applicable au traitement des données à caractère personnel, et en particulier la loi modifiée n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés à jour du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016.